



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°25
Réunion du 3 février 2023

Animateur : M. SABANI (CD)
Présent(e)s : Mme LOMON - MM. FOFANA – BORDET

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

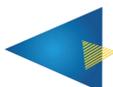
GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 28/01/2023 au 03/02/2023					
Dossier N°438	29/01/2023		3CD	Réception rapport officiel, rencontre non jouée, terrain impraticable : ANCIENS D1 du 29/01/2023 - n°24598573 SEVRES FC 11 / MALAKOFF USM 11	Suite au rapport de l'arbitre informant du terrain impraticable. La 3CD reporte à une date ultérieure.
Dossier N°439	30/01/2023	513925	PLESSIS ROBINSON FC	Nous informe d'un problème mécanique survenu lors du déplacement pour aller à la rencontre ci-dessous : U18 D3 du 29/01/2023 - n°24601137 RUEIL MALMAISON FC 2 / PLESSIS ROBINSON FC 2	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite à donner. De plus, la 3CD copie le compte rendu de la permanence du 29 janvier 2023.
Dossier N°442	31/01/2023	553138	CSM CLAMART	Forfait avisé : ANCIENS +45ANS du 05/02/2023 – n° 25295788 CSM CLAMART 13 / RUEIL MALMAISON FC 12	RUEIL MALMAISON FC 12 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CSM CLAMART 13 1er Forfait avisé de l'équipe CSM CLAMART 13
Dossier N°443	01/02/2023		3CD	Réception FMI et rapport officiel, non joué, nombre de joueur non atteint : SENIORS FEMININES D1 du 28/01/2023 - N°24602781 CLICHY S/SEINE 1 / BAGNEUX COM 1	BAGNEUX COM 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CLICHY S/SEINE 1 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe CLICHY S/SEINE 1 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais de déplacements arbitre à la charge de CLICHY S/SEINE
Dossier N°444	01/02/2023		3CD	Réception FMI, rencontre non jouée, absence 2ème dirigeant pour ISSY LES MOULINEAUX : U14 D5 poule consolante B - n°25595977 ISSY LES MOULINEAUX FC 4 / LEVALLOIS SC 2	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite à donner.
Dossier N°445	01/02/2023		3CD	Réception FMI et rapport officiel, non joué, absence 2ème dirigeant pour ASNIERES FC : FUTSAL U15 du 29/01/2023 - n°25402336 PUTEAUX FUTSAL 1 / ASNIERES FC 1	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite à donner.
Dossier N°431-2 FOOT EDUCATIF	01/02/2023		3CD	Réception courriel des clubs de GENNEVILLOISE ET CHEMINOTS OUEST, nous informant que la rencontre ci-dessous a bien eu lieu : U11 poule D du 21/01/2023 - n°25251801 CHEMINOTS OUEST AS 11 / GENNEVILLOISE ES 11	Annulation de l'amende de 30€ "1er forfait non avisé" au club de la GENNEVILLOISE ES mise sur le PV CCCD du 27/01/2023

Dossier N°444 FOOT EDUCATIF	01/02/2023		3CD	Forfait non avisé : U12 poule H du 28/01/2023 - n°25231702 RUEIL MALMAISON FC 24 / VILLENEUVE LA GARENNE 22	1er Forfait non avisé de l'équipe 24 en U12 poule H de VILLENEUVE LA GARENNE 22 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°445 FOOT EDUCATIF	01/02/2023		3CD	Forfait non avisé : U12 poule H du 28/01/2023 - n°25231699 ST CLOUD FC 23 / CLICHY S/SEINE 24	1er Forfait non avisé de l'équipe 24 en U12 poule H de CLICHY S/SEINE 24 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°430-2 FOOT EDUCATIF	02/02/2023	549398	GENNEVILLOISE ES	Le club nous informe d'un souci de car pour le déplacement à la rencontre ci-dessous : U13 poule C du 21/01/2023 - n°25229471 LEVALLOIS SC 33/ GENNEVILLOISE ES 32	La 3CD prend note et reporte la rencontre à une date ultérieure. Annulation de l'amende de 30€ "1er forfait non avisé" au club de la GENNEVILLOISE ES mise sur le PV CCCD du 27/01/2023
Dossier N°446	02/02/2023		3CD	Match : SENIORS D4 du 19/03/2023 – n°24613484 LES PETITS PAINS 1 / VILLE D'AVRAY 2	Suite au tour de coupe le 12 février, la 3CD reporte la rencontre au 19 MARS 2023 .
Dossier N°447	02/02/2023	540587	NEUILLY OLYMPIQUE	Le club nous informe d'un souci de calendrier pour la journée du 05/03/2023.	Suite au courriel du club de NEUILLY OLYMPIQUE, nous informant d'un souci d'installation pour la rencontre ci-dessous, la commission 3CD après vérification des créneaux d'installations disponibles pour le 05/03/2023, décide que le coup d'envoi de cette rencontre sera à 17h00 comme prévoit l'annexe 8 concernant les plages horaires coup d'envoi. U16 D5 poule Consolante B du 05/03/2023 – n°25595773 NEUILLY OLYMPIQUE 2 / VANVES STADE 3
Dossier N°448	02/02/2023		3CD	Match : U18 D3 du 05/02/2023 – n°24601145 ARARAT ISSY 1 / LEVALLOIS SC 1	Suite aux travaux sur les installations d'Issy Les Moulineaux, La 3CD reporte la rencontre au 12 FEVRIER 2023 .
Dossier N°449	02/02/2023		3CD	Match : U16 D1 du 12/02/2023 – n°24614741 COLOMBIENNE FOOT 1 / GARENNE COLOMBES 1	Suite au tour de coupe le 12 février 2023, La 3CD reporte la rencontre à une date ultérieure .

Dossier N°450	03/02/2023	500744	SURESNES JS	Forfait avisé hors délais : ANCIENS D2 du 05/02/2023 – n°24598925 SEVRES FC 12 / SURESNES JS 12	SEVRES FC 12 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) SURESNES JS 12 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe SURESNES JS 12 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°451 Foot Educatif	03/02/2023		3CD	Forfait non avisé : U12 poule G du 28/01/2023 - n°25231636 RUEIL MALMAISON FC 23 / VILLENEUVE LA GARENNE 21	1er Forfait non avisé de l'équipe 24 en U12 poule H de VILLENEUVE LA GARENNE 22 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)

II. FDM MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

SENIORS FEMININES A 8

28/01/2023 n° 25300789 Boulogne Bil. Ac 2 / Nanterre Es 1

U18 D4

29/01/2023 n° 25574463 Clichy S/Seine Us 2 / Bourg La Reine 1

U16 D5 poule Consolante A

29/01/2023 n° 25595670 Suresnes J.S. 3 / Asnieres Fc 3

FDM MANQUANTES FOOT EDUCATIF

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 poule E

28/01/2023 n°25231287 Malakoff Usm 21 / Antony Foot Evolutio 23

U12 poule F

28/01/2023 n°25231534 Malakoff Usm 22 / Antony Foot Evolutio 24

U12 poule L

28/01/2023 n°25238227 Suresnes J.S. 23 / Puteaux Csm 22

U13 Label Phase 2 poule L.Blas

28/01/2023 n°25567648 Sevres F.C. 92 31 / Montrouge F.C. 92 32

U13 Féminines Phase 2 poule A

28/01/2023 n°25554654 Suresnes J.S. 1 / Racing Cff 1

U10 poule D

28/01/2023 n°25247642 Boulogne Bil. Ac 7 / Gennevilloise Es 1

U10 poule I

28/01/2023 n°25249251 Boulogne Bil. Ac 4 / Nanterre Ajsc 1

U10 poule J

28/01/2023 n°25249307 Boulogne Bil. Ac 5 / Nanterre Ajsc 2

U10 poule K

28/01/2023 n°25249366 Boulogne Bil. Ac 6 / Nanterre Ajsc 3

U10 poule P

28/01/2023 n°25249940 Bagneux Com 1 / Meudon A.S. 1

U10 poule Q

28/01/2023 n°25250001 Bagneux Com 2 / Meudon A.S. 2

U10 poule R

28/01/2023 n°25250059 Bagneux Com 3 / Meudon A.S. 3

U10 poule S

28/01/2023 n°25250116 Bagneux Com 4 / Meudon A.S. 4



U11 poule M

28/01/2023 n°25252537 Courbevoie Sports 12 / Asnieres Fc 12

U11 poule P

28/01/2023 n°25252744 Issy Les Mx Fc 11 / Montrouge F.C. 92 11

U11 poule R

28/01/2023 n°25252865 Issy Les Mx Fc 13 / Montrouge F.C. 92 13

U11 poule S

28/01/2023 n°25252985 Issy Les Mx Fc 14 / Montrouge F.C. 92 14

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Phase 2 poule M.Maoulida

21/01/2023 n°25567480 Issy Les Mx Fc 22 / Nanterre Es 22

U11 poule J

21/01/2023 n° 25252348 Boulogne Bil. Ac 15 / Nanterre Es 15

U11 poule K

21/01/2023 n°25252408 Rueil Malmaison Fc 13 / Garenne Colombes Af 13

21/01/2023 n°25252410 Boulogne Bil. Ac 16 / Nanterre Es 16

U11 poule P

21/01/2023 n° 25252740 Bagneux Com 11 / Issy Les Mx Fc 11

FICHES PLATEAUX MANQUANTES FOOT EDUCATIF

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateaux U7

28/01/2023 BOULOGNE BILLANCOURT A.C / JEUNES ANTONY A.S / BOURG LA REINE F.C

28/01/2023 NEUILLY OLYMPIQUE / RACING COLOMBES 92

28/01/2023 GARENNE COLOMBES A.F / LEVALLOIS S.C

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateaux U8

21/01/2023 SCEAUX F.C / MONTRouGE F.C 92

21/01/2023 CLAMART FOOT C.S.M / ISSY LES MOULINEAUX F.C / ARARAT ISSY A.S

21/01/2023 CLICHY U.S.A / CHEMINOTS DE L'OUEST A.S

III. COUPES

COUPES									
HDS SENIORS				HDS ANCIENS					
12/02/2023	1	Antony Foot	2	Chaville Fc	12/02/2023	11	Antony Foot	11	Malakoff Usm
12/02/2023	1	Csm Clamart Foot	1	Jeunes D'Antony	12/02/2023	11	Bagneux Com	12	Chatillonnais Scm
12/02/2023	1	Cheminots Ouest	1	Clichy S/Seine Us	12/02/2023	11	Chatillonnais Scm	11	Clichy S/Seine Us
12/02/2023	2	Colombes Lso	1	Asnieres Fc	12/02/2023	11	Cheminots Ouest	12	Clichy S/Seine Us
12/02/2023	2	Garenne Colombes Af	3	Colombienne Foot	12/02/2023	12	Courbevoie Sports	11	Portugais En France
12/02/2023	2	Gennevilliers Csm	2	Racing Cff	12/02/2023	12	Fc Meudon	12	Bourg La Reine
12/02/2023	2	Jeunes D'Antony	1	Ef Jean Mendez	12/02/2023	11	Fontenay Aux Roses	11	Issy Les Mx Fc
12/02/2023	2	Nanterre Es	2	Montrouge Fc	12/02/2023	11	Bourg La Reine	11	As Ararat Issy
12/02/2023	1	Neuilly Olympique	2	Voltaire Chatenay	12/02/2023	12	Garches Vaucres	11	Vanves Stade
12/02/2023	2	Neuilly Olympique	2	Vanves Stade	12/02/2023	12	Nanterre Es	11	Courbevoie Sports
12/02/2023	2	Plessis Robinson Fc	1	Voltaire Chatenay	12/02/2023	11	Neuilly Olympique	12	Suresnes Js
12/02/2023	2	Sevres Fc	2	Puteaux Csm	12/02/2023	11	Rueil Malmaison Fc	11	Sevres Foot
12/02/2023	1	St Cloud Fc	1	Les Petits Pains	12/02/2023	11	Sevres Fc	12	Villeneuve La Garen
12/02/2023	1	Stade Francais	1	Colombes Lso	12/02/2023	11	St Cloud Fc	12	Nanterre Ajsc
12/02/2023	2	Suresnes Js	1	Vanves Stade	12/02/2023	11	Stade Francais	12	Neuilly Olympique
12/02/2023	2	Ville D'Avray Us	1	Sevres Fc					
19/02/2023		<i>Csm Clamart Foot 1 ou Jeunes D'Antony 1</i>		<i>Colombienne Foot 3 ou Garenne Colombes Af 2</i>					
19/02/2023		<i>Sevres Fc 2 ou Puteaux Csm 2</i>		<i>Colombes Lso 2 ou Asnieres Fc 1</i>					

HDS U18				HDS U16					
12/02/2023	2	Boulogne Bil Ac	1	Clichy S/Seine Us	12/02/2023	2	Bagneux Com	1	Colombienne Foot
12/02/2023	1	Csm Clamart Foot	1	Courbevoie Sports	12/02/2023	5	Boulogne Bil Ac	3	Nanterre Es
12/02/2023	1	Bourg La Reine	2	Courbevoie Sports	12/02/2023	4	Boulogne Bil Ac	2	Antony Foot
12/02/2023	1	Garches Vaucr	1	St Cloud Fc	12/02/2023	1	Chaville Fc	1	Colombes Lso
12/02/2023	2	Garenne Colombes Af	2	Issy Les Mx Fc	12/02/2023	2	Cheminots Ouest	2	Nanterre Es
12/02/2023	3	Montrouge Fc	3	Meudon As	12/02/2023	1	Bourg La Reine	2	Levallois Sc
12/02/2023	2	Montrouge Fc	2	Colombienne Foot	12/02/2023	4	Issy Les Mx Fc	2	Clichy S/Seine Us
12/02/2023	2	Nanterre Es	1	Sevres Fc	12/02/2023	3	Issy Les Mx Fc	1	Clichy S/Seine Us
12/02/2023	1	Neuilly Olympique	2	Antony Foot	12/02/2023	1	Levallois Sc	3	Rueil Malmaison Fc
12/02/2023	2	Neuilly Olympique	1	Colombienne Foot	12/02/2023	3	Meudon As	1	Garenne Colombes
12/02/2023	1	Plessis Robinson Fc	2	Clichy S/Seine Us	12/02/2023	2	Neuilly Olympique	1	Villeneuve La Garen
12/02/2023	1	Puteaux Csm	1	Villeneuve La Garen	12/02/2023	1	Plessis Robinson Fc	2	Asnieres Fc
12/02/2023	2	Rueil Malmaison Fc	1	Vanves Stade	12/02/2023	2	Puteaux Csm	1	Malakoff Usm
12/02/2023	2	Sevres Fc	1	Rueil Malmaison Fc	12/02/2023	3	Racing Cff	2	Courbevoie Sports
Exempt	1	Levallois SC			12/02/2023	2	Rueil Malmaison Fc	1	Courbevoie Sports
					12/02/2023	2	Sevres Fc	1	St Cloud Fc
					12/02/2023	2	Suresnes Js	1	Neuilly Olympique
					12/02/2023	1	Ville D'Avray Us	2	Colombienne Foot
					19/02/2023		<i>Levallois Sc 1 ou Rueil Malmaison Fc 3</i>		<i>Bagneux Com 2 ou Colombienne Foot 1</i>
					19/02/2023		Sevres Fc 1		<i>Boulogne Bil Ac 4 ou Antony Foot 2</i>
					19/02/2023		<i>Ville D'Avray Us 1 ou Colombienne Foot 2</i>		<i>Racing Cff 3 ou Courbevoie Sports 2</i>

HDS U14			
11/02/2023	1	Antony Foot	1 Colombienne Foot
11/02/2023	2	Bagneux Com	2 Clichy S/Seine Us
11/02/2023	1	Chatillonnais Scm	1 Stade Francais
11/02/2023	1	Chaville Fc	2 Meudon As
11/02/2023	3	Clichy S/Seine Us	3 Racing Cff
11/02/2023	2	Colombienne Foot	1 Ararat Issy
11/02/2023	2	Fontenay Aux Roses	2 Nanterre Es
11/02/2023	2	Bourg La Reine	2 Suresnes Js
11/02/2023	2	Garenne Colombes Af	4 Boulogne Bil Ac
11/02/2023	3	Issy Les Mx Fc	3 Montrouge Fc
11/02/2023	1	Levallois Sc	2 Issy Les Mx Fc
11/02/2023	2	Malakoff Usm	1 Asnieres Fc
11/02/2023	1	Neuilly Olympique	1 Puteaux Csm
11/02/2023	2	Plessis Robinson Fc	2 Neuilly Olympique
11/02/2023	2	Rueil Malmaison Fc	2 Courbevoie Sports
11/02/2023	1	Sevres Fc	2 St Cloud Fc
11/02/2023	1	St Cloud Fc	3 Rueil Malmaison Fc
11/02/2023	1	Vanves Stade	2 Montrouge F.C. 92
11/02/2023	2	Villeneuve La Garen	1 Garenne Colombes Af
18/02/2023		<i>Chaville Fc 1 ou Meudon As 2</i>	<i>Villeneuve La Garen 2 ou Garenne Colombes Af 1</i>
18/02/2023		<i>Rueil Malmaison Fc 2 ou Courbevoie Sports 2</i>	<i>Vanves Stade 1 ou Montrouge F.C. 92 2</i>
18/02/2023		<i>Sevres Fc 1 ou St Cloud Fc 2</i>	<i>Levallois Sc 1 ou Issy Les Mx Fc 2</i>
18/02/2023	1	Suresnes Js	<i>Bagneux Com 2 ou Clichy S/Seine Us 2</i>

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°14

Réunion du jeudi 2 février 2023

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

=====

La commission se réunit tous les mardis suivant une journée de championnat ou tour de coupe.
Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.
La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT –

MODIFICATIONS applicables sur la saison 2022/2023

L'Annexe n°2 financières figure en tête du PV de la Commission Centrale des Compétitions Départementales

- Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur. Dans ce cas, vous serez pénalisé d'une amende de 10 €.**
- **Cette sanction sur l'absence de dirigeant responsable s'applique à compter du PV n° 9 du 08 décembre 2022 pour le Futsal et le Foot Educatif.**
- Si la tablette ne peut aller jusqu'au bout de l'enregistrement de la rencontre, **vous devez obligatoirement faire une feuille de match papier.** En cas d'absence, vous trouverez les pénalités et amendes encourues dans l'Annexe n°2 financières en début de PV.

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- **Récupérer ces rencontres**
- **Chargés les données de son match**

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Réponse aux clubs

F.C. SAINT CLOUD :

Le PV est réalisé le mercredi soir, votre feuille a été transmise le jeudi

Avertissement retiré mais amende pour retard de transmission.

(Match n° 25554734)

AS VOLTAIRE CHATENAY :

Les préparations d'équipes doivent se faire directement sur le site « FMI.FFF.FR »

Si vous utilisez une tablette juste avant la rencontre, risque pour récupérer les rencontres.

U.S. METRO

Vous n'avez pas utilisé le serveur « FMI.FFF.FR » et de la tablette pas de transmission faite.

Amende pour absence de dirigeant responsable

La commission, en application de l'annexe n°2 du R.S.G. sanctionne le club pour absence de Dirigeant Responsable signataire de la feuille de match d'une amende de 10 €

PLESSIS ROBINSON – match n° 24644056

U.S. METRO – match n° 25595974

COLOMBIENNE ES – match n° 25596227

PLESSIS ROBINSON – match n° 24600675

AS VOLTAIRE CHATENAY – match n° 24601138

RACING C.F. COLOMBES – match n° 24615058

Football Educatif:

AS VOLTAIRE CHATENAY. – match n° 25229091

U.S. METRO – match n° 25231288

F.C. SCEAUX - match n° 25247519

COLOMBIENNE E.S. – match n° 25252594

ANTONY EVOLUTION – match n° 25247952

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – match n° 25254578

Amende pour transmission tardive de la FMI

La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6).

U.S. MALAKOFF – match n° 24598330
F.C. SAINT CLOUD – match n° 25554734
F.C. RUEIL – match n° 24644095

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 14 février à 12h au district.

C.D.M. Interdistrict

Pour absence préparation d'équipe (cas n°3)

Coupe -25526523 – VASCO GAMA et RACING C.F. COLOMBES

U 18

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

D4 -25574463 – U.S.A. CLICHY

U 16

Pour absence préparation d'équipe (cas n°3)

D5A -25595670 – J.S. SURESNES

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

D5A -25595672 – A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

U 14

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D4 -24644318 – F.C. ISSY les MOULINEAUX

SENIORS FEM. A 8

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

D1 -25300789 – A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

U 13 LABEL

Pour absence de transmission FMI d'équipe (cas n°6)

Poule L. BLAS : 25567648 – SEVRES F.C. 92

U 13 FEM.

Pour absence de récupération d'équipe (cas n°4)

Poule A : 25554654 – J.S. SURESNES

U 12

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule A : 25230270 – F.C. ISSY LES MOULINEAUX
Poule E : 25231287 – ANTONY EVOLUTION

Poule F : 25231534 – ANTONY EVOLUTION

Poule L : 25238227 – J.S. SURESNES

U 11

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule M : 25252537 – COURBEVOIE SPORTS

Poule P : 25252744 – F.C. ISSY les MOULINEAUX

Poule R : 25252865 – F.C. ISSY les MOULINEAUX

Poule S : 25252985 – F.C. ISSY les MOULINEAUX

U 10

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule M : 25247642 – GENNEVILLOISE E.S.

Poule P : 25247720 – GENNEVILLOISE E.S.

Poule F : 25247790 – A.S. VOLTAIRE CHATENAY

Poule H : 25247953 – A.S. VOLTAIRE CHATENAY

Poule I : 25249251 – A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

Poule J : 25249307 – A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

Poule P : 25249940 – C.O.M. BAGNEUX et A.S. MEUDON

Poule R : 25250059 – C.O.M. BAGNEUX et A.S. MEUDON

Poule S : 25250116 – A.S. MEUDON

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

Poule K -25249366 – A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

2ème AVERTISSEMENT

En application du Règlement Sportif Général

2 -ème avertissement au club fautif dans une période de 3 mois

Amende de 50€ suivant l'article 10.2 de l'Annexe 13 pour le football à 8

U 12

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule G -25247897 – A.S. VOLTAIRE CHATENAY

1^{er} avertissement sur PV du 17/11/2022

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.